



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 février 2024

---

#### Présents

Rémi FOUCHAULT (président)  
Stéphane GROBÉTY (vice-président)  
Jean-Luc BAUR  
Samantha BAVAUD BOCION  
Christian BOVIER  
Laurent CATTIN  
Maxime DETHURENS  
Marie DUCRET GAUTHEY  
Catherine LCHAT  
Laurent ZIMMERMANN

#### Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)  
Thierry ARN (adjoint)  
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

#### Excusée

Andreea CAPITANESCU BENETTI

#### Secrétaire

Nadia DUPRAZ  
(procès-verbal)

---

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023
2. Crédit d'étude relative aux prestations d'ingénieur civil et travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de construction du séparatif : délibération
3. Mesures de restriction de trafic et suppression places de parking : suivi
4. Aménagement fermeture en impasse route du Lavoir : propositions
5. Réaménagement Champs-pointus : discussion
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence. Il excuse l'absence d'Andreea Capitanescu Benetti, malade.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.



## 2. Crédit d'étude relative aux prestations d'ingénieur civil et travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de construction du séparatif : délibération

Le président passe la parole au maire qui rappelle brièvement l'historique des travaux de mise en séparatif dans le village. Il souligne notamment les problèmes survenus avec l'entreprise Bernasconi qui ont finalement conduit à un arrêt de la collaboration avec celle-ci et nécessité un nouvel appel d'offre pour engager l'entreprise Cuenod, avec laquelle nous collaborons actuellement à satisfaction. Les travaux sur la route de la Maison-Forte avancent bien et devraient être terminés courant avril.

La deuxième phase de construction du séparatif concernera la route du Lavoir, le chemin des Méandres, la route du Coteau et le chemin des Quarts. Le maire rappelle que, suite à l'appel d'offre pour le choix d'un bureau d'ingénieurs, l'adjudication s'est portée sur le bureau SD ingénierie SA avec lequel la commune travaille déjà depuis le début et dont nous sommes très satisfaits. L'ingénieur doit préparer le cahier des charges détaillé et l'appel d'offre pour l'entreprise qui effectuera les travaux. Pour répondre à Stéphane Grobéty, le maire ajoute que les travaux débiteront au plus tôt en janvier 2025, le planning exact restant encore à définir. Hubert Dethurens rappelle que la commune devra avancer les fonds pour financer ces travaux comme pour la première phase.

Les conseillers n'ayant plus de questions, le président procède à la lecture et au vote de la délibération.

***Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de 300'000.00 F pour couvrir les prestations d'ingénieur civil et les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de construction du réseau d'assainissement communal en séparatif sis route du Lavoir / chemin des Méandres / route du Coteau / chemin des Quarts***

*Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Laconnex approuvé par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013 ;*

*vu la nécessité de construire de nouveaux collecteurs, pour permettre la mise en séparatif, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau ;*

*vu la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase de construction du réseau secondaire d'assainissement communal en séparatif entre 2020 et 2024 ;*

*vu l'appel d'offre pour les prestations d'ingénieur civil et l'adjudication du mandat au bureau d'ingénieur civil SD ingénierie par le Maire pour un montant TTC de 156'312.60 F ;*

*vu les études et travaux préparatoires nécessaires à la réalisation du projet de construction dudit assainissement pour un montant estimé à 110'000 F ;*

*conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m et 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),*

*sur proposition du maire,*

*le conseil municipal*

**DECIDE**



1. *D'ouvrir au maire un crédit de 300'000.00 F destiné à couvrir les prestations d'ingénieur civil et les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de la 2ème phase de construction du réseau d'assainissement communal en séparatif sis route du Lavoir / chemin des Méandres / route du Coteau / chemin des Quarts.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
3. *De prendre acte que ce crédit sera financé par une contribution du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

La délibération est approuvée par **9 voix POUR, soit à l'unanimité.**

### 3. Mesures de restriction de trafic et suppression places de parking : suivi

Rémi Fouchault informe les conseillers que le délai de recours relatif à l'enquête publique pour supprimer les deux places de parking à la route du Coteau est terminé et, sans remarques reçues, nous pouvons aller de l'avant avec le marquage prévu. Hubert Dethurens confirme que, puisqu'il ne s'agit que d'un marquage à la peinture, celui-ci sera effectué dès que le resurfaçage définitif de la route aura été fait. La ligne jaune piétonne sera donc effective pour la rentrée scolaire prochaine.

Le maire ajoute qu'il demandera aux îlotiers de la police d'être attentifs au stationnement au centre du village, car le retour du bus risque d'être problématique notamment sur le haut de la route de l'Eaumorte, des habitants ayant pris l'habitude de s'y garer ce qui rend le croisement difficile.

### 4. Aménagement fermeture en impasse route du Lavoir : propositions

Les 2 projets proposés par des paysagistes sont présentés aux conseillers et le président passe la parole à Hubert Dethurens qui précise que chaque entreprise a reçu le même cahier des charges. Sur 3 entreprises sollicitées, seules 2 ont souhaité répondre. Après une courte discussion, les membres du CM choisissent, par un vote unanime, la proposition de l'entreprise SETEX (en supprimant les blasons) et demandent de bien vérifier que les dimensions des bacs sur-mesure correspondent plus précisément au site. Stéphane Grobéty signale qu'il faudra apposer un panneau d'interdiction de stationner devant l'entrée du parking privé attenant. Hubert Dethurens répond que cela est déjà à l'étude.

Rémi Fouchault ajoute qu'il faudra être attentif au choix des végétaux dans les bacs, afin qu'ils ne prennent pas de place en largeur et s'inquiète de savoir qui va s'en



occuper. Le maire répond que les employés communaux se chargeront de l'arrosage et de la taille régulièrement.

#### 5. Réaménagement Champs-pointus : discussion

Pour donner suite à la présentation par des représentants des sociétés Holcim et Masa concernant un projet de réaménagement du périmètre des gravières de Champs-pointus, qui a eu lieu la semaine précédente, le président propose à chacun de s'exprimer à ce sujet.

Stéphane Grobéty se demande si ce projet sera réellement bénéfique pour nos agriculteurs. Maxime Dethurens répond que si la promesse d'ajouter 80 cm de terre végétale est tenue, cela sera très efficace, car en l'état actuel cette zone est inexploitable. Hubert Dethurens souligne qu'agronomiquement parlant ce projet est magnifique. Il rappelle le souhait des conseillers d'organiser une visite sur place qui permettra de mieux visualiser les aménagements prévus.

Laurent Cattin a été surpris en bien par le projet, mais s'inquiète du trafic des camions et trouve qu'il faudrait insister pour trouver un itinéraire alternatif. Le maire est bien conscient de la problématique et soutient cette proposition, mais estime qu'il va être très compliqué de modifier les accès pour éviter le trafic par la Vy-Neuve. Maxime Dethurens suggère d'emprunter la route de Forestal ou de passer par la gravière déjà en activité derrière le cimetière. Le maire rétorque que la route de Forestal est déjà en piteux état et qu'il doute que ce cheminement soit approuvé, toutefois il prend note des deux propositions et en parlera avec le GESDEC. Le maire rappelle que les itinéraires des camionneurs sont imposés par les gravières et cite pour exemple l'entreprise Maury dont les camions sont autorisés sur la Vy-Neuve uniquement s'ils travaillent pour l'entreprise Maury. Jean-Luc Baur confirme qu'ils doivent faire le tour par la route de Chancy lorsqu'ils travaillent pour Holcim par exemple. Samantha Bavaud-Bocion constate qu'il y a de plus en plus de camions électriques et qu'ils sont considérablement plus silencieux.

Jean-Pierre Gantner rappelle que ce réaménagement ne concerne que 10 parcelles sur Laconnex, alors qu'il y en aura 41 sur la commune d'Avusy qui ne sera quasiment pas impactée par ces travaux. Hubert Dethurens suggère de se réunir avec le conseil municipal d'Avusy afin de sensibiliser ses membres aux nuisances subies par les riverains de Laconnex.

Jean-Luc Baur estime que la promesse des 80 cm de terre végétale ne pourra pas être tenue, car il est très difficile d'en trouver en ce moment. Le maire abonde dans son sens, mais explique que la loi impose à chaque projet immobilier de



rendre la terre végétale à l'agriculture. Il espère que les projets futurs d'envergure dans le canton suffiront pour ce réaménagement.

L'exécutif déterminera une date un samedi pour une visite sur site d'ici le printemps. Sur proposition de Rémi Fouchault, Hubert Dethurens demandera à l'entreprise Holcim de mettre en place un gabarit et des bâches afin de mieux pouvoir se rendre compte de la hauteur envisagée des buttes.

## 6. Communications de l'exécutif

- ❖ *Travaux de mise en séparatif* : le maire est très satisfait de l'avancée des travaux et rappelle que mi-avril l'entreprise Cuenod devrait avoir terminé et que la route serait rendue aux habitants, le trafic des bus repassera dans le village. Des raccordements d'eau de pluie d'un privé, dont on ne trouve pas les écoulements, sont actuellement en train d'être investigués, mais cela ne devrait pas retarder l'avancée des travaux.
- ❖ *Fontaine du Lavoir* : Hubert Dethurens est très content d'annoncer que des analyses de l'eau ont révélé que celle-ci est maintenant potable. Le remplacement des anciennes canalisations semble avoir résolu le problème de contamination bactérienne. Nous restons dans l'attente de la confirmation du service de la Direction générale de la santé avant de déposer la plaque mentionnant « eau non potable ».

## 7. Divers

- ❖ *Taille des haies* : Maxime Dethurens signale que plusieurs citoyens devraient tailler leur haie. Un courrier leur sera envoyé.
- ❖ *Journée de nettoyage de la commune* : Maxime Dethurens annonce que cette journée aura lieu le 23 mars, un tout-ménage sera envoyé pour en aviser la population.
- ❖ *Nouveaux habitants* : Hubert Dethurens informe qu'il n'y a pas eu de soirée pour les nouveaux habitants depuis 2019. Entre 2022 et 2023 la commune a reçu une cinquantaine de nouveaux habitants, le maire propose donc de les recevoir lors d'un petit événement, par exemple au printemps sous les marronniers. Thierry Arn ajoute que cela serait l'occasion de présenter les associations locales qui peinent à recruter des nouveaux membres, la jeunesse notamment. Après une courte discussion, les conseillers suggèrent de privilégier un soir de semaine au mois de juin. Thierry Arn reviendra prochainement avec des propositions.
- ❖ *Sortie des aînés* : Jean-Pierre Gantner signale que la sortie aura lieu le mercredi 19 juin à Martigny avec la visite de la Fondation Gianadda et de Barryland. Il invite les conseillers intéressés à y participer.



- ❖ *Tour de Romandie* : Thierry Arn rappelle que le tour passera par Laconnex le dimanche 28 avril et demande si les conseillers souhaitent organiser un événement ce jour-là. Il ajoute que les pompiers seront sollicités pour gérer la circulation et qu'ils tiendront une buvette.
- ❖ *Fanfare militaire* : le maire annonce qu'une fanfare militaire (Brassband avec tambours) nous fera l'honneur d'un concert au centre sportif le 26 avril, pour remercier les communes de la Champagne de la mise à disposition de locaux durant les travaux de leur nouvelle caserne.
- ❖ *Organisation des promotions 2024* : Thierry Arn souhaite convoquer la commission des écoles afin de préparer la fête des promotions 2024, la date sera fixée à la fin de la séance.
- ❖ *Tournoi des élus* : Rémi Fouchault fait part de la convocation à l'assemblée générale de l'organisation de ce tournoi le 27.02.2024.
- ❖ *Buvette du stade* : le maire avise que le contrat avec le tenancier de la buvette, Marc Hofer, prendra fin à la fin du mois de juin 2024, car il quitte la Suisse. Hubert Dethurens précise qu'il a déjà quelques candidats potentiels et qu'il exigera du futur tenancier qu'il détienne la patente de cafetier.

## 8. Questions du public

Pas de public présent.

Le président lève la séance à 20h10.

Nadia Dupraz  
Secrétaire communale